

**PROPOSITION D'APPROCHE A L'ANALYSE DU PROJET  
D'EXTENSION DU PORT DE QUÉBEC (GC-84-01-08)**

L'analyse du projet d'extension du port de Québec sur les battures (Projet oct. 83) devrait tenir compte des éléments suivants:

1. Risques inhérents à notre société

-----  
Résumé: Notre système de production et d'échange, à cause des moyens énormes aujourd'hui déployés et des transformations rapides qu'il provoque, fait encourir des dangers de plus en plus grands à l'équilibre de notre milieu de vie.  
-----

Il est généralement admis que notre société est avant tout un ensemble d'individus libres, qui, pour des raisons pratiques, ont consenti à limiter l'usage de cette liberté et convenu de fixer un certain nombre de règles permettant une cohabitation viable des individus habitant le même territoire.

De par sa nature, cette société offre une grande liberté de manoeuvre à l'entrepreneur privé et les citoyens ont accepté les risques de plus en plus grands qui découlent de l'usage de cette liberté.

L'équilibre découlant d'une multitude d'interventions ponctuelles à impact écologique restreint, permettaient autrefois que les erreurs inévitables soient noyées dans l'ensemble ou corrigées par d'autres interventions, grâce au jeu d'équilibre stimulé par la concurrence. Les délais pour provoquer des changements importants sur tout un territoire étaient suffisamment longs pour que les correctifs aux mauvaises expériences puissent être appliqués et performés.

L'ampleur des moyens déployés aujourd'hui et la rapidité avec laquelle ils provoquent des transformations importantes rendent difficile, voire improbable, la mise en oeuvre efficace de correctifs nécessaires; les délais de récupération du milieu humain et écologique sont beaucoup trop lents par rapport à la rapidité d'introduction des changements.

Un grand nombre d'entrepreneurs possèdent ou peuvent rapidement acquérir la capacité d'affecter un territoire beaucoup plus grand que celui qu'ils ont en propre. Beaucoup de ces entrepreneurs peuvent donc, par calcul, insouciance ou mégarde, affecter les possibilités de survie d'une collectivité ou les chances de progrès pour l'ensemble des citoyens.

Dans la bataille incohérente et imprévisible pour le profit, la puissance et le prestige, l'évaluation des risques que chaque entrepreneur fait courir à l'ensemble de la population, par son activité, est sous maints aspects laissée à sa seule appréciation.

Les États sont eux-mêmes entraînés dans ce mouvement. Ceux-ci veulent maintenir le rythme de croissance de leurs agents économiques par le biais de l'exportation. Chaque pays veut recevoir des super usines, produire et exporter suffisamment pour maintenir cette croissance. A cet effet, les États développent les infrastructures d'envergure (port, aéroport, énergie, etc.)<sup>1</sup> au prix d'un endettement de plus en plus grand. Des méga-projets<sup>2</sup> sont initiés et des subventions énormes y sont consenties. On rachète des faillites et couvre les dettes des sociétés d'envergure<sup>3</sup> pour protéger l'image de succès de cette voie de développement.

La course folle pour détenir ces points privilégiés de production se fait au prix de risques accrus pour notre société. Les États se soumettent à ce jeu de la concurrence où celui qui sacrifie le plus dans la qualité de la vie, qui handicape le plus les chances de survie pour notre civilisation et les chances de bonheur, de sécurité et d'estime de soi chez sa population, a le plus de chances d'attirer chez lui les équipements de production dont il espère pouvoir tirer profit à plus long terme.

Les chances de réussite sont cependant faibles car les gagnants seront peu nombreux et, de toute façon, les pays défavorisés dans cette loterie d'équipements de production résisteront difficilement à la tentation légitime de restreindre les importations de biens pour redonner à leur population le contrôle des éléments nécessaires à leur survie et à l'estime d'eux-mêmes, ou simplement pour ne pas être soumis aux priorités et valeurs des autres populations.

Compte tenu de ces difficultés, plusieurs considèrent maintenant que cette bataille pour la puissance économique, le profit et le prestige, fait encourir un risque pour l'ensemble de cette société qui se situe au seuil de l'inacceptable.

Le système de production de masse et d'échange de biens joue certes un rôle important dans notre société. Ce système étant destiné à servir les intérêts des humains, il a sa raison d'être dans la mesure où il contribue à son épanouissement. Les impératifs de cette composante de notre société doivent être subordonnés à celle de la qualité de la vie, c'est-à-dire l'aspiration légitime des citoyens d'être bien, en harmonie avec leur milieu, confiants dans la poursuite de l'expérience humaine dans sa recherche du bonheur.

Il ne faut pas qu'on sacrifie la qualité de notre vie simplement par peur de s'interposer dans ces mécaniques de production et d'échange de biens devenus trop complexes. Il faut mettre cette composante de notre société à sa juste place et ne permettre des restrictions temporaires à la qualité de la vie que si nous avons des garanties sérieuses d'un meilleur épanouissement de l'homme à plus long terme.

---

<sup>1</sup> Mirabel, Gentilly 2, etc.

<sup>2</sup> Gros-Cacouna, Sable bitumineux, Sidbec, Rayonnier, etc.

<sup>3</sup> Dome Pétroleum, Massey Fergusson, etc.

L'option de société axée sur le développement économique à tout prix n'offre pas les garanties suffisantes de progrès pour l'humanité pour s'y lancer aveuglément. Le prix à payer doit être mesuré et le bilan positif. Les interventions des organismes d'État qui s'inscrivent dans cette option de société doivent être analysées avec soin surtout si elles handicapent irrémédiablement un site exceptionnel dont le potentiel peut être exploité autrement avec moins d'impacts négatifs sur le milieu.

## 2. Le rôle de l'État

-----  
-Résumé: Un rôle important de l'État aujourd'hui est de s'assurer que les principaux agents de transformation de notre société n'affectent pas outre mesure les chances de progrès pour l'ensemble des citoyens. Les organismes d'État ne doivent en aucun temps causer une augmentation du risque d'impact malheureux sur le milieu humain. Leurs interventions doivent représenter les meilleurs choix pour l'ensemble des citoyens qui supportent l'État dans une perspective à long terme.  
-----

De nombreux éléments de notre société jugent acceptable que les mécanismes de production et d'échange obéissent aux pressions de l'offre et de la demande, s'orientent selon la résultante aveugle de l'expression individuelle. La mise en place de composantes structurantes par l'État et les sociétés d'État doivent cependant obéir à d'autres règles.

L'État, à cause de la nature permanente de sa fonction, doit évaluer les projets d'après leurs effets sur une longue période. Il faut systématiquement éviter que des interventions produisant des effets négatifs permanents ne répondent qu'à des besoins à court terme ou sur une période qu'on ne peut évaluer.

Lorsqu'une intervention de l'État est nécessaire, celle-ci ne doit en aucun cas causer une augmentation du risque d'impact malheureux sur le milieu humain. Elle doit, au contraire, être résolument effectuée en vue d'une diminution de ce risque. Ces interventions de l'État et des organismes qui en découlent doivent être faites à partir d'un plan d'ensemble qui tient compte des intérêts de tous les citoyens. La concurrence entre les organismes publics relevant d'une même autorité et ayant une fonction similaire, est en soi injustifiable, car c'est une source d'incohérences, d'erreurs et d'inefficacité dans la fonction coordonnatrice de l'État.

Ceux qui proposent d'affecter les battures de Beauport à une utilisation portuaire doivent démontrer:

1. que cette activité répond à un besoin de l'ensemble des citoyens du Québec et du Canada.
2. que le développement à Beauport correspond à la meilleure utilisation possible des

équipements portuaires susceptibles de combler le besoin, compte tenu des diverses possibilités d'aménagement de chacun des sites;

3. que l'importance du besoin et l'avantage de Beauport par rapport aux autres sites sont tels qu'il est justifiable de sacrifier irrémédiablement un site exceptionnel pour le combler.

### 3. Conclusion

L'analyse du projet d'extension du port de Québec devrait donc être réalisée en ayant constamment à l'esprit les orientations suivantes:

- 1) Le Port de Québec est un organisme public. Les actifs, passifs et profits accumulés appartiennent aux citoyens. Ceux-ci sont en droit d'exiger que tout investissement ou aménagement soit le meilleur investissement possible pour l'ensemble des citoyens.
- 2) Les territoires en jeu appartiennent à l'ensemble des citoyens et doivent être utilisés pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens.
- 3) L'État et les organismes d'état ne doivent en aucun temps être des promoteurs incohérents avec les grandes orientations de notre société. Le Port de Québec doit démontrer que son intervention s'inscrit à l'intérieur de ces grandes orientations et ne découlent pas uniquement d'un jeu de concurrence entre les ports.
- 4) Les organismes d'état doivent répondre à des besoins non pas en créer. Lorsque les justifications pour le maintien d'une structure deviennent insuffisantes, il ne faut pas hésiter à réduire l'ampleur de cette structure. L'État ne doit pas se laisser entraîner dans la promotion d'activités qui ont comme première justification, la satisfaction de besoins internes ou la conformité à ses propres critères d'efficacité administrative.
- 5) On ne doit pas faire de compromis basés uniquement sur une récompense à l'effort ou pour justifier les argents déjà investis.

---

Georges Cyr  
12 rue du Couvent  
Beauport, G1E 4Y1  
667-7928